

**AVENANT N° 2 A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNELS
AUPRÈS DE LA RÉGIE SCÈNES ET CINÉS OUEST PROVENCE**

Entre,

La Métropole Aix-Marseille-Provence, représentée par sa Présidente en exercice régulièrement habilitée à signer le présent avenant à la convention par délibération n° _____ du Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence du 17 décembre 2020,

Dont le siège est situé : 58 boulevard Charles Livon - 13007 Marseille,

Ci-après désignée «la Métropole »,

Et,

La Régie Scènes et Cinés Ouest Provence, régie personnalisée représentée par son Directeur en exercice, régulièrement habilité à signer la présente convention conformément aux dispositions statutaires,

Dont le siège est situé : 5-9 places des Carmes 13800 Istres,

Ci-après désignée «la Régie »,

Vu

- La loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- Le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008, relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;
- La convention avec la Régie Scènes et Cinés Ouest Provence, relative à la mise à disposition de personnels liée aux fonctions administratives, techniques, culturelles et d'animation, à compter du 1^{er} janvier 2019, pour une durée de 3 ans ;
- L'avenant n°1 à la convention de mise à disposition de personnels auprès de la Régie Scènes et Cinés Ouest Provence,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

PREAMBULE

Par délibération n° FAG 161-4978/18/CM du 13 décembre 2018, la Métropole Aix-Marseille-Provence a approuvé la convention de mise à disposition de personnels, à compter du 1^{er} janvier 2019, pour une durée de 3 ans, au profit de la Régie Scènes et Cinés Ouest Provence, régie personnalisée, à caractère industriel et commercial, chargée de la gestion du spectacle vivant et du cinéma sur le conseil de territoire Istres-Ouest Provence. Puis par délibération n° FAG 028-6863/19/BM du 24 octobre 2019 le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence a approuvé l'avenant n° 1, à la convention de mise à disposition de personnels auprès de la Régie Scènes et Cinés Ouest Provence, à compter du 1^{er} janvier 2020.

Aujourd'hui, pour actualiser l'écriture de l'annexe à ladite convention, il convient de modifier par un avenant n° 2 l'annexe, à la convention, relative à la liste des emplois mis à disposition auprès de la Régie Scènes et Cinés Ouest Provence, pour prendre en compte cette modification d'écriture.

ARTICLE 1 : Objet

Le présent avenant a pour objet de prendre en compte la modification de l'annexe, à la convention susvisée, relative à la liste des emplois mis à disposition auprès de la Régie Scènes et Cinés Ouest Provence.
Compte tenu de la nouvelle matrice, il est nécessaire d'actualiser l'écriture de l'annexe à ladite convention et donc de modifier cette annexe pour prendre en compte cette modification d'écriture. :

ARTICLE 2 : date d'effet

L'annexe à la convention susvisée est remplacée par l'annexe jointe au présent avenant n° 2 à compter du 1^{er} février 2021.

ARTICLE 3 : Maintien des dispositions de la convention

Les dispositions de la convention de mise à disposition susvisée issues de la délibération n° FAG 161-4978/18/CM du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence du 13 décembre 2018 restent inchangées.

Reçu au Contrôle de légalité le 06 janvier 2021

Fait à Marseille, le

Le Directeur de la Régie

Jean-Paul ORI

La Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence

Martine VASSAL

Reçu au Contrôle de légalité le 06 janvier 2021

ANNEXE :
Liste des emplois mis à disposition auprès de la Régie Scènes et Cinés Ouest Provence

NOMBRE DE POSTES	NATURE DE L'ACTIVITE, EMPLOI	FONCTIONS COMPLEMENTAIRES	TEMPS DE MISE A DISPOSITION
2	Administratrice		100%
1	Assistante de direction		100%
1	Gestionnaire commande publique		100%
1	Responsable administrative		100%
1	Responsable juridique et commande publique		100%
1	Régisseur général		100%
1	Agent d'accueil - billettiste - chargée des relations presse et réseaux sociaux		100%
1	Chargé de communication		100%
1	Chargée de publication		100%
1	Agent d'accueil - adjointe de direction		100%
1	Agent d'accueil - billettiste		100%
2	Agent d'accueil - billettiste - contrôleur		100%
1	Agent d'accueil - billettiste - gestionnaire administratif	régisseur d'avances	100%
2	Agent d'accueil - billettiste - gestionnaire administratif		100%
1	Agent d'accueil - billettiste - secrétaire		100%
1	Agent d'accueil - billettiste spectacle et cinéma		100%
1	Agent d'accueil - Chargé de communication		100%
1	Agent d'accueil - secrétaire		100%
1	Agent d'accueil - standardiste		100%
2	Assistante administrative		100%
1	Assistante communication et relations publiques, chargée du secteur social		100%
1	Assistante coordination artistique		100%
2	Assistante de direction		100%
1	Billettiste - assistant de programmation		100%
1	Billettiste et agent de diffusion		100%
1	Chargée de la presse, de la communication et des relations publiques		100%
2	Gestionnaire commande publique		100%
1	Gestionnaire comptable	régisseur d'avances	100%
1	Gestionnaire comptable	régisseur de recettes	100%
1	Gestionnaire comptable		100%
1	Régisseur de recettes unique des Cinémas		100%
1	Régisseur de recettes unique des Théâtres		100%
1	Responsable accueil billetterie - RP	régisseur de recettes	100%
1	Responsable administrative		100%
1	Responsable de la comptabilité		100%
1	Responsable de la paye		100%
1	Secrétaire		100%
1	Secrétaire administrative - billettiste		100%
1	Secrétaire comptable	régisseur d'avances	100%
1	Webmaster du site internet		100%

NOMBRE DE POSTES	FONCTIONS PRINCIPALES	FONCTIONS COMPLEMENTAIRES	TEMPS DE MISE A DISPOSITION
1	Agent d'accueil - billettiste - contrôleur		100%
1	Assistante de direction		100%
1	Billettiste - agent de diffusion		100%
1	Régisseur lumière		100%
1	Responsable jeune public - agent de médiation		100%
1	Médiatrice cinéma/Chargée du contenu rédactionnel du site web		100%
1	Agent de diffusion - affichage-logistique		100%
1	Agent de diffusion - chargé de coordination		100%
1	Assistant production		100%
1	Billettiste - agent de diffusion		100%
1	Factotum		100%
1	Opérateur son		100%
2	Projectionniste		100%
1	Régisseur général		100%
3	Régisseur lumière		100%
2	Régisseur plateau		100%
1	Régisseur principal		100%
2	Régisseur son		100%
1	Responsable du service informatique		100%
1	Responsable Technique		100%
1	Technicien Informatique		100%
1	Technicien lumière		100%
1	Technicien plateau		100%
1	Technicien polyvalent		100%
75			

* les postes occupés par des agents dont le temps de travail est inférieur à 100% sont pourvus à hauteur de 100% de leur quotité de temps travaillé